

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 16 avril 2024* à *19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Josée Bussièrès ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire, monsieur André Descôteaux.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

EST ABSENTE : Madame Marie-Pier Guévin-Michaud

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 10

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-04-91

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024 ;
03. Adoption des comptes payés et à payer ;
Période de questions ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

04. Embauche de personnel - Technicienne aux loisirs et au développement de la vie communautaire ;
05. Réserve affectée pour la numérisation de documents municipaux 2023-2024 ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

06. Sûreté du Québec - Premier paiement pour l'année financière 2024 ;
07. Autorisation de paiement à la firme *Groupe TCJ* - Dossier Hôtel Traversy ;

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

08. Autorisation de paiement à *Groupe 132 inc.* - Travaux d'aménagement d'une voie de contournement - 70, rang de l'Île - Glissement de terrain du 1^{er} novembre 2022 ;

VOIRIE MUNICIPALE

09. Autorisation de paiement à *Toiture Excellence AW* - Travaux de réfection de la toiture du garage municipal ;
10. Abrogation de la résolution 2023-11-389 ;
11. Mandat à *Sylvain Allard Béton et Fissures inc.* - Réfection de trottoir - Dépanneur de l'île, secteur Notre-Dame ;
12. Octroi de contrat à *Entreprise Ployard 2000 inc.* - Travaux de remplacement de glissières de sécurité - Rang du Haut-de-la-Rivière et chemin de la Commune ;

HYGIÈNE DU MILIEU

13. Autorisation de paiement à *Cyr Système inc.* - Remplacement des batteries des clés USB - Système d'enregistrement de données du poste de pompage des étangs aérés ;
14. Mandat à *Cyr Système inc.* - Travaux de fabrication d'un système d'enregistrement de données et de génération de rapport - Poste de pompage des étangs aérés ;
15. Autorisation de paiement à la firme *Stantec Experts-conseils ltée* - Étude de capacité résiduelle des étangs aérés et du poste de pompage rue Ally ;

16. Autorisation de paiement à la firme *Stantec Experts-conseils ltée* - Étude de capacité résiduelle des étangs aérés et du poste de pompage rue Ally ;
17. Autorisation de paiement à la firme *Stantec Experts-conseils ltée* - Étude préliminaire pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame - TECQ ;
18. Autorisation de paiement à la firme *Stantec Experts-conseils ltée* - Étude préliminaire pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame - TECQ ;
19. Affectation de la réserve de la stratégie d'économie d'eau potable - Somme réservée de 10 000 \$ au budget 2024 ;
20. Autorisation de paiement à l'écocentre *ECO MP Inc.* - Premier versement 2024 ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

21. Demande d'installation d'une boîte postale communautaire - Secteur de Notre-Dame ;

LOISIRS ET CULTURE

Aucun élément à ce point

22. Affaires diverses ;
23. Documents déposés ;
24. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
Période de questions ;
25. Levée de l'assemblée.

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 12 mars 2024, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-92

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 12 mars 2024 et d'en autoriser la signature.

03. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-93

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2024.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Avril

**ANNÉE
2024**

Liste des comptes

Déboursés directs

1	9773	Descôteaux André - CCU 26-02-2024 109 route Marie-Victorin	50,00 \$
2	9774	Beulac Nicole - CCU 26-02-2024 109 route Marie-Victorin	50,00 \$
3	9775	Belisle Michel - CCU 26-02-2024 109 route Marie-Victorin	50,00 \$
4	9776	Boisvert Lyne - CCU 26-02-2024 109 route Marie-Victorin	50,00 \$
5	9777	La Maison des jeunes du Bas Saint-François - Aide financière 2024	5 000,00 \$
6	9778	Municipalité de Saint-François-Du-Lac - Commandite Bingo 23-03-2024	100,00 \$
7	9779	Therrien Couture Jolicoeur - HP Dossier Hôtel Traversy	469,10 \$
8	9780	Vidal Maurice - CCU 26-02-2024 109 route Marie-Victorin	50,00 \$
9	9781	Lavoie Andora - Entretien patinoire 2023-2024	1 300,00 \$
10	9782	Traversy Nathalie - CCU 26-02-2024 109 route Marie-Victorin	50,00 \$
11	9783	Techni-Consultant inc. - HP accompagnement et mise aux normes eaux usées ND	3 665,98 \$
12	9784	Paroisse Sainte-Marguerite d'Youville - Commandite service jeunesse	100,00 \$
13	9785	Stantec Experts Conseils Itée. - Études assainissement des eaux usées, capacité résiduelle étangs aérés	4 310,41 \$
14	9786	Tetra Tech QI Inc. - Travaux stabilisation des berges rang De L'Ile	52 882,76 \$
15	9787	Annulé	- \$
16	9788	Eurofins Environex - Tests d'eaux usées Pville, ND	690,43 \$
Sous-total des factures déjà payées			68 818,68 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois de mars 2024	14,28 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire de mars 2024	63,24 \$
3		François Roy - Déplacement du mois de mars 2024	40,80 \$
Sous-total des factures déjà payées			118,32 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de février 2024	1 537,44 \$
2		Hydro-Québec - Électricité de février 2024	7 997,44 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de mars 2024	9 950,83 \$
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de mars 2024	4 643,15 \$
5		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de mars 2024	3 516,62 \$
6		Société de l'assurance automobile - Immatriculation des véhicules	1 699,49 \$
7		Sogetel - Service Internet du mois de mars 2024	18,34 \$
8		Télus Mobilité - Cellulaire dg, municipalité	124,46 \$
9		Visa Desjardins - Zoom, Itunes, Microsoft, poste, crayons	380,62 \$
10		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40,24 \$
Sous-total des factures déjà payées			29 908,63 \$

Fournisseurs 2024

1	9789	Descôteaux André - Déplacements: MRC (3x), Ile Dupas (Inondation), rang De L'Ile (2x), route Marie-Victorin, secteur ND assainissement	395,76 \$
2	9790	Boisvert Lyne - Déplacements: Drummond Mégaburo (3x), rencontre candidate loisirs, rue Principale (arbre), poste, vérificateurs (3x)	377,40 \$
3	9790	Boisvert Lyne - Dépenses: Pistolet chauffant, adaptateur batterie, batteries, Cogeco garage, chalet des loisirs	763,99 \$
4	9791	Buropro - Photocopies	160,00 \$
5	9792	Dépanneur Pierreville - Essence camions	450,08 \$
6	9793	Les 2 Rives - Publication avis règlement #247-2023	316,18 \$

7	9794	L'annonceur - Publicité carte d'affaire section bénévole	91,98 \$
8	9795	Eurofins Environex - Tests des eaux usées	869,79 \$
9	9795	Eurofins Environex - Tests d'eau potable	659,39 \$
10	9796	Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - Remplacement du luminaire au garage municipal	2 207,52 \$
11	9796	Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - Remplacement du luminaire au terrain des loisirs ND	1 174,56 \$
12	9797	Mégaburo - Étiquettes, cartouche d'encre, papier	963,97 \$
13	9798	Office d'habitation Nicolet-Yamaska - Quote-part 2024	26 605,00 \$
14	9799	Patrick Morin - Asphalte froide, planche de pin, grattoir, peinture,	387,00 \$
15	9800	Régie IAEP Bas St-François - Consommation d'eau	20 819,41 \$
16	9801	R.G.M.R. Bas Saint-François Vignettes 23 rang Sainte-Anne, quote-part	22 361,27 \$
17	9802	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - Interventions 25 Saint-Joseph, 50 Haut-De-La-Rivière	2 622,24 \$
18	9803	Réseau Bilbio CRSBP - Reliure du 19-03-2024 et 26-03-2024	28,58 \$
19	9804	Messer - Location Acétylène, oxygène	347,68 \$
20	9805	ADN Communication - Alertes municipales 03	54,90 \$
21	9806	Gamelin Yvon - 2/4 déneigement trottoir, neiges usées	2 931,87 \$
22	9807	Les Entreprises BCI - Gravier 0 3/4" MG20 (2 tonnes)	80,48 \$
23	9808	Mouvement santé mentale Québec - Épinglettes	8,00 \$
24	9809	Centre de service scolaire de la Riveraine - Aide financière module de jeux	15 000,00 \$
Sous-total des factures à payer			99 677,05 \$

Total des factures du mois	198 522,68 \$
-----------------------------------	----------------------

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

PÉRIODE DE QUESTIONS

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

04. EMBAUCHE DE PERSONNEL - TECHNICIENNE AUX LOISIRS ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-01-50 autorise l'ouverture d'un poste de technicien/technicienne aux loisirs et au développement de la vie communautaire qui aura la responsabilité d'animer le milieu, de soutenir les organismes et de gérer les services tels que la programmation et les budgets reliés au service des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE le poste ouvert est à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE la technicienne aux loisirs pourrait être amenée, à la demande de la directrice générale, à effectuer du travail de bureau de quelque nature que ce soit, et ce afin de combler les heures manquantes au poste de technicienne aux loisirs et au développement de la vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris la décision de faire appel à la firme *Placement Personnel inc.* afin de s'assurer que la personne sélectionnée ait la capacité d'effectuer le travail requis et qu'elle réponde aux attentes ;

CONSIDÉRANT QUE la tarification de la firme de placements spécialisés correspond à un pourcentage de 10% du salaire annuel brut de la première année de la candidate ;

CONSIDÉRANT QUE la firme a recruté une personne se montrant très intéressée par l'emploi offert ;

2024-04-94

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières

Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche de madame Sabrina Vaudreuil au poste de technicienne aux loisirs et développement de la vie communautaire, sur la recommandation de la firme *Placement Personnel inc.* ;

QUE madame Vaudreuil débute ses fonctions le 6 mai 2024 pour un horaire variant entre 30 et 32 heures/semaine et qu'elle sera en période d'essai jusqu'au 6 mai 2025 ;

D'ANNEXER à la présente résolution, comme document interne et confidentiel, l'écrit intitulé « *Entente entre madame Sabrina Vaudreuil et la municipalité de Pierreville* » signé par les deux (2) parties.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire agente Loisirs et la vie communautaire » 02 701 93 141

05. RÉSERVE AFFECTÉE POUR LA NUMÉRISATION DE DOCUMENTS MUNICIPAUX 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE l'archivage et la numérisation des documents municipaux se doivent d'être effectués ;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 50 000 \$ a été réservé dans le budget 2023 ainsi qu'un montant additionnel de 50 000 \$ dans le budget 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 13 300,80 \$ a été utilisée dans le budget réservé pour la numérisation des documents en 2023 ;

2024-04-95

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de créer dans le système comptable la réserve appropriée qui reflète les décisions prises par les élus municipaux ;

QUE les travaux de numérisation et d'archivage seront sous la supervision de la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Boisvert.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Surplus affecté Archivage » 59 130 00 013

SÉCURITÉ PUBLIQUE

06. SÛRETÉ DU QUÉBEC - PREMIER PAIEMENT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec, corps policier national du Québec, a pour mission de maintenir la paix, l'ordre public et la sécurité des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville est desservie par la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique facture annuellement la Municipalité pour les services de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 107179 de 224 000 \$, émise le 25 mars 2024 par le ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année financière 2024, comparativement à 210 462 \$ pour l'année 2023, représentant ainsi une augmentation de 13 538 \$;

CONSIDÉRANT QUE ladite facture est payable en deux versements de 112 000 \$ et acquittables au plus tard les 30 juin 2024 et 31 octobre 2024 ;

2024-04-96

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du premier versement de 112 000 \$ et ce pour le 30 juin 2024, payable au ministre des Finances pour l'année financière 2024 ;

QUE le paiement du deuxième versement sera effectué au plus tard le 31 octobre 2024.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contribution SQ » 02 210 00 970

07. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME GROUPE TCJ - DOSSIER HÔTEL TRAVERSY

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-11-388 mandate ses procureurs *Groupe TCJ* afin de mettre en demeure le propriétaire de l'Hôtel Traversy situé au 1, rue Georges puisqu'un incendie a détruit le bâtiment de l'Hôtel Traversy le 7 septembre 2022 et qu'en date du 14 novembre 2023, les débris sont toujours présents sur le terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 531498 de 1 388,75 \$, taxes comprises, émise le 26 mars 2024 par *Groupe TCJ* se détaille comme suit :

Honoraires professionnels

Me Annie Aubé au tarif horaire de 340 \$ pour un total de 3,55 heures de travail.

2024-04-97

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 531498 de 1 388,75 \$ taxes comprises à la firme *Groupe TCJ*.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Dossier Hôtel Traversy » 02 690 00 419

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

08. AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE 132 INC. - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DE CONTOURNEMENT - 70, RANG DE L'ÎLE - GLISSEMENT DE TERRAIN DU 1^{ER} NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE suite au glissement de terrain sur le rang de l'Île le 1^{er} novembre 2022, la Municipalité a dû faire un chemin de détournement temporaire pour permettre la circulation pour les mesures d'urgence en période hivernale ;

CONSIDÉRANT QU'AU fil des saisons, des travaux d'entretien et de nivelage sont nécessaires afin d'entretenir ledit chemin de détournement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut offrir ce type de contrat sans procéder à un appel d'offres, celle-ci a donc mandaté l'entreprise *Groupe 132 inc.* dans le but de favoriser l'économie locale ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 8031 de 12 566,77 \$ taxes comprises, émise le 28 mars 2024 par l'entreprise *Groupe 132 inc.* pour les travaux effectués ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture sera répartie entre le ministère de la Sécurité civile et la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-98

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 12 566,77 \$ taxes comprises à l'entreprise *Groupe 132 inc.*, et ce afin de solidifier le chemin de contournement qui s'est détérioré en raison des mauvaises conditions climatiques.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004

VOIRIE MUNICIPALE

09. AUTORISATION DE PAIEMENT À TOITURE EXCELLENCE AW - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la toiture du garage municipal, situé au 100, rue Rousseau, sont nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) compagnies ont déposé leur soumission, soit :

Soumissionnaire	Prix avant taxes	Prix taxes comprises
Toiture Arseneault	22 000 \$	25 294,50 \$
Toiture Excellence AW	19 850 \$	22 822,54 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté le plus bas soumissionnaire, soit *Toiture Excellence AW*, pour la somme de 22 822,54 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 1705 de 24 643,37 \$ taxes comprises, émise le 28 mars 2024 par *Toiture Excellence AW* ;

CONSIDÉRANT QUE ladite facture inclut des frais supplémentaires de 1 820,84 \$ taxes comprises pour des travaux de menuiserie au parapet, l'ajout de laine isolante et d'un contreplaqué afin d'assurer l'étanchéité de la toiture de façon adéquate ;

2024-04-99

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 24 643,37 \$ taxes comprises à l'entreprise *Toiture Excellence AW*.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien et réparation Garage » 02 321 00 522

10. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2023-11-389

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-11-389 relative au contrat de sciage du trottoir annexé au stationnement du Dépanneur de l'Île, situé sur la rue Principale (secteur Notre-Dame), adoptée lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'À ce jour, les travaux prévus n'ont pas été effectués puisque le fournisseur mentionne qu'il est préférable d'effectuer une réfection complète d'une partie du trottoir;

CONSIDÉRANT QU'IL y a donc lieu d'abroger la résolution 2023-11-389 octroyant le mandat de sciage du trottoir à l'entreprise *Forage techni-ciment 2020 INC.* ;

2024-04-100

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution 2023-11-389.

11. MANDAT À SYLVAIN ALLARD BÉTON ET FISSURES INC. - RÉFECTION DE TROTTOIR - DÉPANNEUR DE L'ÎLE, SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du Dépanneur de l'Île sur la rue Principale (secteur Notre-Dame) concernant la nécessité de couper le trottoir du stationnement dudit dépanneur afin que les citoyens puissent y accéder facilement ;

CONSIDÉRANT QUE quelques citoyens ont brisé leur véhicule en reculant en bas dudit trottoir ;

CONSIDÉRANT QUE le Dépanneur de l'Île offre un service de proximité aux citoyens de ce secteur qui ont difficilement accès au stationnement du commerce ;

CONSIDÉRANT QUE le trottoir appartient à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une soumission à *Forage techni-Ciment 2020 INC.* et que celui-ci n'a pas répondu à la demande ;

CONSIDÉRANT la soumission de 1 983,32 \$ taxes comprises, émise en date du 8 avril 2024 par l'entreprise *Sylvain Allard Béton et Fissures inc.* pour les travaux de réfection de 10 pieds dudit trottoir ;

2024-04-101
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de réfection du trottoir du Dépanneur de l'Île à l'entreprise *Sylvain Allard Béton et Fissures inc.* pour la somme de 1 983,32 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R chemins-ENS. Pierreville » 02 320 00 521

12. OCTROI DE CONTRAT À ENTREPRISE PLOYARD 2000 INC. - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ - RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE ET CHEMIN DE LA COMMUNE

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de remplacer des glissières de sécurité abîmées situées entre les adresses 890 et 910, rang du Haut-de-la-Rivière et sur le chemin de la Commune ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission no 13204 de 11 214,29 \$ taxes comprises, émise le 11 avril 2024 par *Entreprise Ployard 2000 inc.* pour les travaux de remplacement et de réparation desdites glissières de sécurité se détaille comme suit :

Rang du Haut-de-la-Rivière

GSR 1.9 m. C/C POT. bois DN - GSR-001 x 60.96 mètres
Bout rond avec ancrage usagé et 1 lisse usagée
Perforation /ajustements/raccord à l'existant

4 812.48 \$ taxes comprises

Chemin de la Commune

Remplacement des poteaux, même lisses
Poteau d'acier w150 x 14 x 2134 mm (7 pi) neuf
Réinstallation glissière avec quincaillerie 76.20 m

4 648,44 \$ taxes comprises

Mobilisation-démobilisation-travelling
Signalisation par Ployard 2000
+ clauses sur l'annexe

1 753,37 \$ taxes comprises

2024-04-102
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater *Entreprise Ployard 2000 inc.* à effectuer les travaux de remplacement et de réparation desdites glissières de sécurité pour la somme de 11 214,29 \$ taxes comprises ;

QUE cette dépense sera déboursée en prenant les fonds dans le surplus accumulé affecté *Glissières de sécurité* ;

QUE les travaux seront effectués sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Surplus acc. Affecté-Glissières de sécurité » 59 130 00 009

**13. AUTORISATION DE PAIEMENT À CYR SYSTÈME INC. -
REMPACEMENT DES BATTERIES DES CLÉS USB -
SYSTÈME D'ENREGISTREMENT DE DONNÉES DU
POSTE DE POMPAGE DES ÉTANGS AÉRÉS**

CONSIDÉRANT QUE selon les normes exigées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, MELCCFP, la Municipalité doit quotidiennement procéder à la lecture du débit des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux normes du MELCCFP, l'achat et l'installation d'un système d'enregistreur de débit nécessitant l'utilisation d'un logiciel et d'une clé USB spécifiquement conçus à cet effet, furent autorisés par la résolution 2021-02-080 ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de remplacer les batteries des deux (2) clés USB ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 11930 de 606,50 \$ taxes comprises, émise le 3 avril 2024 par l'entreprise *CYR Système inc.* pour le remplacement des batteries des deux (2) clés USB ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-103

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 11930 de 606,50 \$ taxes comprises à l'entreprise *CYR Système inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Système d'enregistrement de données TEU Pville » 03 310 00 024

**14. MANDAT À CYR SYSTÈME INC. - TRAVAUX DE
FABRICATION D'UN SYSTÈME D'ENREGISTREMENT DE
DONNÉES ET DE GÉNÉRATION DE RAPPORT - POSTE DE
POMPAGE DES ÉTANGS AÉRÉS**

CONSIDÉRANT QUE selon les normes exigées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, MELCCFP, la Municipalité doit quotidiennement procéder à la lecture du débit des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux normes du MELCCFP, l'achat et l'installation d'un système d'enregistreur de débit nécessitant l'utilisation d'un logiciel et d'une clé USB spécifiquement conçus à cet effet, furent autorisés par la résolution 2021-02-080 ;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la pile de ladite clé USB engendre des problématiques récurrentes ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services n° 017-024 d'une somme de 11 921,76 \$ taxes comprises, émise par l'entreprise *CYR Système inc.* propose la fabrication d'un système d'enregistrement de données et de génération de rapport automatisé, ne nécessitant aucune manipulation ou intervention technique de la part de l'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT les nombreuses fonctionnalités du nouveau système proposé :

Compilation des données

- Nombre de départ par pompe par jour ;
- Temps de marche par pompe par jour ;
- Temps de marche pompage simultané (deux pompes) ;
- Débit pompé par pompe par jour ;
- Débit total pompé par jour / mois ;
- Nombre de débordement, la durée et les heures des évènements ;
- Ajustement du débit de pompage de chaque pompe (litres/secondes) ;
- Tableaux de compilation des données format Excel (par mois).

Composantes

- Écran tactile facile à naviguer ;
- Dispositif de batterie de secours pour permettre le fonctionnement de l'enregistrement des débordements sur une période minimale de 24 h ;
- Envoie de données hebdomadaires via courriel ;
- Antenne pour connexion internet du bureau municipal vers le poste de pompage.

Exclusion

- Installation et raccordement électrique de l'enregistreur et des antennes de communications ;
- Mise en route (programmation de l'enregistreur).

CONSIDÉRANT QUE des frais supplémentaires sont à prévoir pour la livraison, l'installation du système, la mise en route et la formation de l'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation émise par la firme *Techni-Consultant inc.* indiquant que l'entreprise *CYR Système inc.* s'occupe déjà de l'automatisation des infrastructures municipales et que le prix soumis reflète les coûts actuels du marché ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-104

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de fabrication d'un système d'enregistrement de données et de génération de rapport à l'entreprise *CYR Système inc.* pour la somme de 11 921,76 \$ taxes comprises, ce qui assurera une plus grande fiabilité et stabilité puisque les données doivent être transmises au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;

QUE ces coûts seront assumés pour les citoyens du secteur Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Système d'enregistrement de données TEU Pville » 03 310 00 024

15. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - ÉTUDE DE CAPACITÉ RÉSIDUELLE DES ÉTANGS AÉRÉS ET DU POSTE DE POMPAGE RUE ALLY

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-12-449 octroie, pour la somme de 12 641,50 \$ taxes comprises, le mandat de réalisation de l'étude de la capacité résiduelle de nos étangs aérés, des coûts d'augmentation, de la capacité à l'ultime des développements en zone blanche et de l'impact des augmentations de capacité sur le poste de pompage de la rue Ally ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 1881329 de 2 528,30 \$ taxes comprises, émise le 14 mars 2024 par l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour la tâche principale n° 200 *Étude* ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le montant total facturé pour cette tâche est de 5 056,60 \$ taxes comprises et exécuté à 40% ;

2024-04-105

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 1881329 de 2 528,30 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée*.

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels TEU Pville » 02 414 10 411

16. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - ÉTUDE DE CAPACITÉ RÉSIDUELLE DES ÉTANGS AÉRÉS ET DU POSTE DE POMPAGE RUE ALLY

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-12-449 octroie, pour la somme de 12 641,50 \$ taxes comprises, le mandat de réalisation de l'étude de la capacité résiduelle de nos étangs aérés, des coûts d'augmentation, de la capacité à l'ultime des développements en zone blanche et de l'impact des augmentations de capacité sur le poste de pompage de la rue Ally ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 1889519 de 5 056,60 \$ taxes comprises, émise le 15 avril 2024 par l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour la tâche principale n° 200 *Étude* ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le montant total facturé pour cette tâche est de 10 113,20 \$ taxes comprises et exécuté à 80% ;

2024-04-106

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 1889519 de 5 056,60 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée*.

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels TEU Pville » 02 414 10 411

17. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR NOTRE-DAME - TECQ

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-02-83 octroie le mandat de 97 153,88 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame-de-Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 1881319 de 2 471,96 \$ taxes comprises, émise le 14 mars 2024 par l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour les tâches principales n° 100 et n° 200, soit la *Coordination d'intervenants et la Collecte des données* ainsi que la sous-tâche n° 200.100, *Collecte des données et détermination des besoins (Item 4.2)* ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, la tâche principale n° 100 est exécutée à 100% ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le montant total facturé pour la tâche n° 200, dans le cadre de ce mandat, est de 3 564,23 \$ taxes comprises et exécuté à 20% ;

2024-04-107

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 1881319 de 2 471,96 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée*.

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

18. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR NOTRE-DAME - TECQ

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-02-83 octroie le mandat de 97 153,88 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame-de-Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 1889508 de 2 673,17 \$ taxes comprises, émise le 15 avril 2024 par l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour la tâche principale n° 200, soit la *Collecte des données* ainsi que la sous-tâche n° 200.100, *Collecte des données et détermination des besoins (Item 4.2)* ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le montant total facturé pour la tâche n° 200, dans le cadre de ce mandat, est de 6 237,39 \$ taxes comprises et exécuté à 35% ;

2024-04-108

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 1889508 de 2 673,17 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée*.

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

**19. AFFECTATION DE LA RÉSERVE DE LA STRATÉGIE
D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE - SOMME RÉSERVÉE
DE 10 000 \$ AU BUDGET 2024**

CONSIDÉRANT QU'une somme de 10 000 \$ a été réservée au budget 2024 pour la *Stratégie d'économie d'eau potable* ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement incite fortement les municipalités à réserver des sommes pour les besoins à long terme en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire s'approprier ce montant afin de l'affecter dans une réserve ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-109

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approprier la somme de 10 000 \$ prévu au budget municipal 2024 afin de l'affecter à la réserve pour les besoins de la Municipalité en eau potable à long terme.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Surplus aff. Réserve en eau » 59 130 00 012

**20. AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ÉCOCENTRE
ECO MP INC. - PREMIER VERSEMENT 2024**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2024-02-50 la municipalité de Pierreville a signé, pour l'année 2024, une entente de services d'écocentre avec l'entreprise *ECO MP Inc.* afin de permettre aux citoyens de Pierreville d'utiliser l'écocentre situé au 5, rue Industrielle ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2024-02-50, la Municipalité accepte de payer une cotisation de 21,50 \$ par unité résidentielle pour l'année 2024, soit pour 1 243 unités résidentielles, montant prévu au règlement de taxation de l'année 2024, n° 248-2023 ;

CONSIDÉRANT QU'ÉCO MP Inc. devra également fournir la liste des utilisateurs ainsi que leur fréquence de visites et ce, aux mêmes dates que les versements applicables selon l'entente, soit le 1^{er} avril 2024, le 1^{er} juillet 2024 et le 1^{er} décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite cotisation est payable en trois versements acquittables aux dates et aux montants ci-dessous :

1^{er} avril 2024 10 250,42 \$ taxes comprises

1^{er} juillet 2024 10 250,40 \$ taxes comprises

1^{er} décembre 2024 10 250,40 \$ taxes comprises

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 100 de 9 146,26 \$ taxes comprises, émise le 1^{er} avril 2024 par *ECO MP Inc.* se détaille comme suit :

ENTENTE SERVICE ÉCOCENTRE 2024 - 1^{ER} VERSEMENT

**Montant prévisionnel* 9 146,26 \$ taxes comprises

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 103 de 1 104,15 \$ taxes comprises, émise le 1^{er} avril 2024 par *ECO MP Inc.* se détaille comme suit :

ENTENTE SERVICE ÉCOCENTRE 2024 - 1^{ER} VERSEMENT

Ajustement sur facture #100 1 104,15 \$ taxes comprises

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-110

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures n° 100 et n° 103 totalisant ± 10 250,42 \$ taxes comprises à titre de premier versement pour les services d'écocentre de l'année 2024, à l'entreprise *ECO MP Inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Écocentre » 02 453 00 951

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Cet élément a été reporté à une date ultérieure.

LOISIRS ET CULTURE

Aucun élément à ce point

21. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

22. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Rapport mensuel du traitement des déchets du mois de mars 2024 - Rapport mensuel du traitement de la récupération du mois de mars 2024 ;

2. LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES - Lettre transmise par courriel et datée du 12 mars 2024, signifiant la signature, le 13 décembre 2023, de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens* ;

23. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux, font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 h 13 et se termine à 20 h 20.

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-04-111

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20 h 20.

André Descôteaux,
Maire

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière